

ACTION URGENTE

UN ÉTUDIANT MILITANT ARRÊTÉ POUR DES MESSAGES SUR FACEBOOK

Dilip Roy, étudiant militant de 22 ans, a été arrêté à Rajshahi au Bangladesh, après avoir posté sur Facebook deux messages qui critiquaient la Première ministre Sheikh Hasina. Il s'est vu refuser la libération sous caution et encourt jusqu'à 14 ans de prison.

Dilip Roy étudie à l'Université de Rajshahi, dans l'ouest du Bangladesh, où il est secrétaire général de l'organisation étudiante Biplobi Chhatra Maitri. Il a été arrêté par la police le 28 août après avoir critiqué la Première ministre Sheikh Hasina dans deux messages postés sur Facebook. Ces messages portaient sur le soutien de Sheikh Hasina à un projet de centrale à charbon à Rampal, dans le sud du Bangladesh, auquel de nombreux défenseurs de l'environnement s'opposent, car il pourrait avoir des conséquences très nuisibles pour les Sundarbans, la plus vaste forêt de mangrove du monde.

Après l'arrestation de Dilip Roy, un membre de la section locale de la Chhatra League, l'aile étudiante de la Ligue Awami au pouvoir, a porté plainte contre lui au titre de l'article 57 de la Loi sur les technologies de l'information et de la communication pour avoir fait des « remarques désobligeantes » à propos de la Première ministre du Bangladesh et de la Ligue Awami. En vertu de cette loi draconienne, toute personne reconnue coupable d'avoir « publié des informations fausses, obscènes ou diffamatoires sous forme électronique » ou des informations qui « nuisent à l'image de l'État ou d'une personne » encourt jusqu'à 14 ans de prison. La Loi sur les technologies de l'information et de la communication est souvent utilisée par les autorités bangladaises pour cibler, harceler et emprisonner les détracteurs.

Dilip Roy est actuellement détenu par la police à Rajshahi. Il a pu consulter un avocat et communiquer avec sa famille, et n'a pas été soumis à des actes de torture ni à des mauvais traitements, selon son avocat. Sa première demande de libération sous caution a été rejetée par le tribunal de première instance de Rajshahi le 31 août. Sa deuxième requête doit être examinée le 4 septembre. Il pourrait être transféré dans la capitale, Dacca, pour comparaître devant un tribunal spécial qui traite des affaires présentées en vertu de la Loi sur les technologies de l'information et de la communication.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en anglais, en bengali ou dans votre propre langue :

- appelez les autorités bangladaises à abandonner les charges pesant sur Dilip Roy et à le libérer immédiatement et sans condition ;
- exhortez-les à cesser de harceler, poursuivre en justice et incarcérer des militants uniquement parce qu'ils ont exercé pacifiquement leur droit à la liberté d'expression ;
- demandez-leur d'abroger l'article 57 de la Loi sur les technologies de l'information et de la communication et d'autres lois qui ne sont pas compatibles avec les obligations incombant au Bangladesh au titre du droit international relatif aux droits humains.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 14 OCTOBRE 2016 À :

Ministre de la Loi, de la Justice et des

Affaires parlementaires

Anisul Huq

Law and Justice Division

Building 4

Bangladesh Secretariat Dhaka - 1000

Bangladesh

Courriel :

secretary@lawjusticediv.gov.bd

Formule d'appel : Honourable

Minister, / Monsieur le Ministre,

Première ministre

Sheikh Hasina

Prime Minister's Office

Old Sangshad Bhaban, Tejgaon, Dhaka

1215, Bangladesh

Fax : +880 2 9133722

Courriel : info@pmo.gov.bd

Formule d'appel : Dear Prime Minister,

/ Madame le Premier ministre,

Ministre de l'Intérieur

Asaduzzaman Khan

Bangladesh Secretariat, Building-8 (1st

& 3rd Floor),

Dhaka, Bangladesh

Fax : +880 2 9573711

Courriel : secretary@mha.gov.bd

Formule d'appel : Honourable

Minister, / Monsieur le Ministre,

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques du Bangladesh dans votre pays (adresses à compléter) :

Name, Address 1, Address 2, Address 3, Fax number Email address Salutation .

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

UN ÉTUDIANT MILITANT ARRÊTÉ POUR DES MESSAGES SUR FACEBOOK

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Dilip Roy est le secrétaire général du mouvement étudiant non violent Biplobi Chhatra Maitri à l'Université de Rajshahi, l'une des plus grandes du Bangladesh. Le mouvement défend une série de causes de gauche, ce qui débouche parfois sur des frictions avec la Chhatra League, l'aile étudiante du parti au pouvoir, la Ligue Awami. Dans les deux messages postés sur Facebook qui ont conduit à son arrestation, Dilip Roy critiquait la Première ministre Sheikh Hasina pour des propos qu'elle a tenus lors d'une récente conférence de presse sur le projet de centrale électrique de Rampal. Des militants écologistes font valoir que la centrale aura des effets nuisibles sur les Sundarbans, la plus vaste forêt de mangrove du monde. L'un des messages est le suivant : « Première ministre Hasina, peut-être souhaitez-vous voir un autre Phulbari – je vous en félicite ! [D'après ce que] je sais, [les citoyens du pays] vous aideront avec joie à acquérir cette expérience. » (Le projet de Phulbari est un autre projet de mine de charbon qui est en attente, des militants écologistes et des habitants de la région s'y étant opposés avec force.)

La Loi sur les technologies de l'information et de la communication – adoptée en 2006 et modifiée en 2013 – est depuis des années utilisée par les autorités au Bangladesh pour restreindre le droit à la liberté d'expression. L'article 57 pose particulièrement problème, car il est formulé en termes vagues et impose des restrictions à la liberté d'expression qui vont au-delà de ce qu'autorise le droit international. Toute personne reconnue coupable d'avoir enfreint cet article encourt une peine de prison comprise entre sept et 14 ans. Amnesty International exhorte depuis des années les autorités bangladaises à abroger l'article 57 (voir en anglais : <https://www.amnesty.org/en/documents/asa13/005/2014/en/>).

Selon l'organisation de défense des droits humains Odhikar, au moins 59 personnes ont été arrêtées au titre de la Loi sur les technologies de l'information et de la communication entre janvier 2014 et juillet 2016. Les personnes prises pour cibles sont souvent, comme Dilip Roy, perçues comme ayant critiqué en ligne la Première ministre, sa famille ou le parti au pouvoir. L'arrestation de trois journalistes du portail d'information en ligne banglamail24.com, le 9 août 2016, en est un parfait exemple. Une plainte avait été déposée contre eux au titre de la Loi sur les technologies de l'information et de la communication, uniquement parce qu'ils avaient publié un article réfutant une rumeur selon laquelle le fils de Sheikh Hasina, Joy Wazeb, avait péri dans un accident d'avion.

Nom : Dilip Roy
Homme

AU 201/16, ASA 13/4750/2016, 2 septembre 2016